

Analyse d'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 65 communes des départements d'outre-mer de moins de 10 000 habitants au recensement de population légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 (millésimée 2006).

Pour ces 65 communes, qui regroupent 296 780 habitants au 01/01/2009, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 445,3 millions d'euros en 2009, soit 1 501 euros en moyenne par habitant. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant reste supérieur à celui des communes de métropole (1 139 euros par habitant). Ces dépenses enregistrent une baisse importante de 12,9 % par rapport à 2008.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** largement supérieur à celui des communes de métropole, soit 1 125 euros par habitant contre 709 euros. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 60,2 % contre 46,4 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 172 euros par habitant en moyenne. Le produit des 4 taxes directement perçu par les communes s'élève à 215 euros par habitant en moyenne et ne représente que 18,3 % des recettes de fonctionnement. Les versements de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 12 euros par habitant. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par **une fiscalité indirecte très importante** (environ la moitié des recettes de fonctionnement). Les impôts et taxes spécifiques à l'outre-mer représentent 524 euros par habitant, ils comprennent l'octroi de mer pour un montant de 434 euros par habitant ainsi que des taxes sur le tabac, les rhums et les carburants

Le niveau de l'épargne brute diminue fortement en 2009 et s'établit à 47 euros par habitant. Le taux d'épargne perd 5,5 points entre 2008 et 2009 pour atteindre 4,0 % et augmente encore l'écart avec celui observé en métropole (21,1 %).

Les dépenses réelles d'investissement représentent 375 euros par habitant. Les dépenses d'équipement brut diminuent considérablement (-30,1 %) tandis qu'en métropole elles ne diminuent que très faiblement (-3,2 %). L'effort d'équipement relatif (dépenses d'équipement brut rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 26,8 % en 2009 alors qu'il est de 37,7 % pour les communes métropolitaines.

L'encours de la dette au 31 décembre 2009 représente 433 euros par habitant et diminue de -4,1 %. Il reste nettement inférieur à celui des communes de métropole (708 euros par habitant).

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée diminue légèrement (-3,6 %) et s'élève à 65 euros par habitant en 2009. Elle représente 5,5 % des recettes de fonctionnement.

Montants en euros par habitant	2008	2009	Evolution des montants par hab. (1)
Dépenses réelles totales *	1 723	1 501	-12,9 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 220	1 125	-7,8 %
Charges de personnel	726	677	-6,7 %
Charges d'intérêts	20	18	-9,3 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 348	1 172	-13,0 %
Impôts et taxes	836	782	-6,4 %
Dotations et participations	332	296	-10,9 %
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	503	375	-25,4 %
Dépenses d'équipement brut	450	314	-30,1 %
Emprunts*	85	59	-30,7 %
Dette au 31/12	451	433	-4,1 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

* hors gestion active de la dette
(1) à champ constant 2008-2009